



LE PRÉSIDENT

Melun, le

12 FEV. 2018

Dossier suivi par Thomas MALLIAROS
Tél. : 01 64 14 56 07
thomas.malliaros@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/DADT/SDT/FGD/TM/SL/D18-001698-DADT
Réf A/R : 2C09791099675

Monsieur Franck GHIRARDELLO
Maire
Hôtel de Ville
77173 CHEVRY-COSSIGNY

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, vous avez notifié au Département, le dossier arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous informe qu'après examen du dossier, le Département de Seine-et-Marne émet **un avis favorable sur votre projet de PLU, sous réserve** de la prise en compte des observations techniques formulées dans l'annexe ci-après.

Les services départementaux restent à votre disposition pour étudier avec vous les modifications à effectuer.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement.

Jean-Jacques BARBAUX
Président du conseil départemental

PJ : Annexe technique